

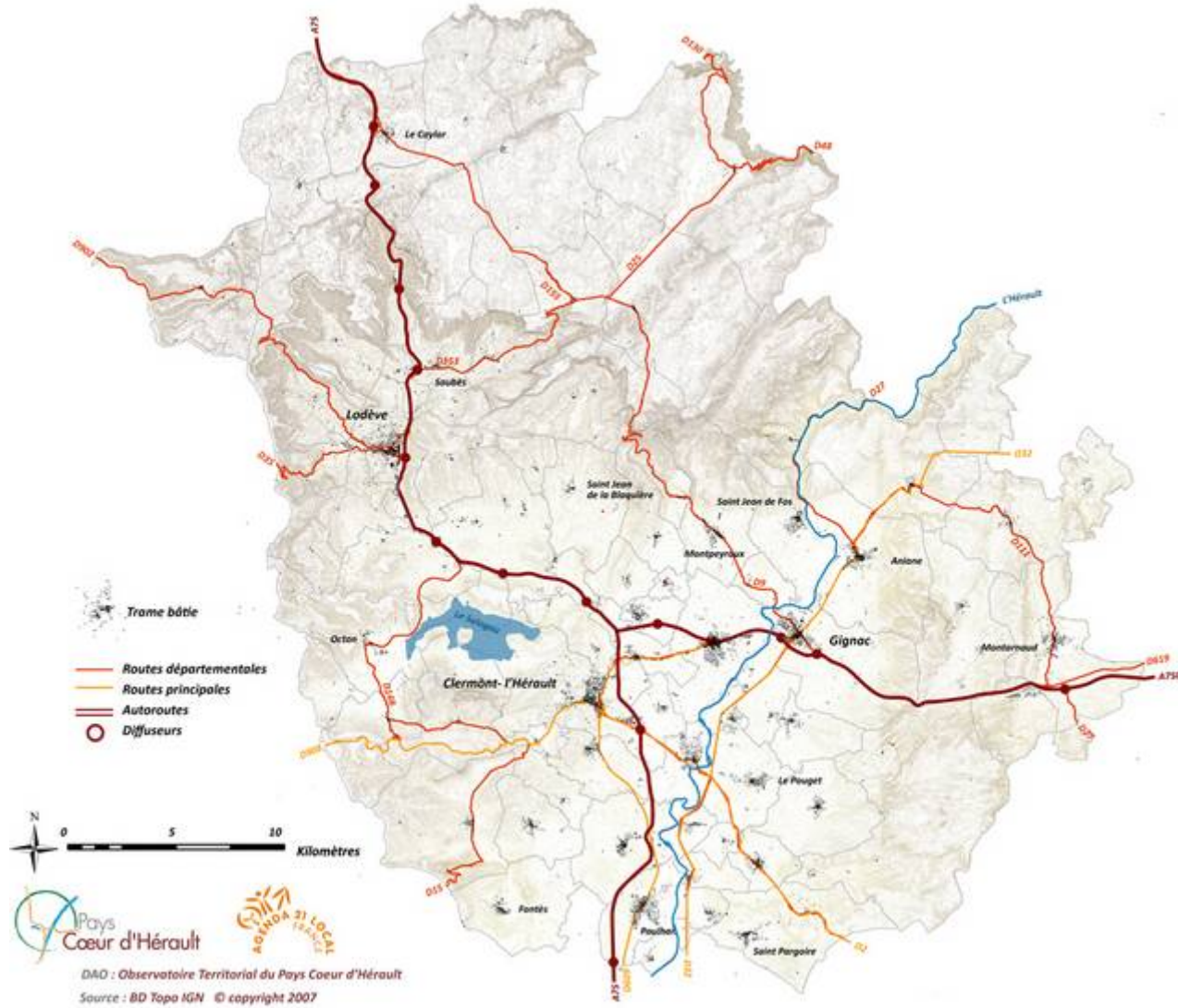
4. VOIRIES ET RESEAUX

La commune de Bélarga se trouve légèrement en retrait de l'A75, axe structurant de cette partie de l'Hérault. Cette situation lui confère une grande part de son attractivité.

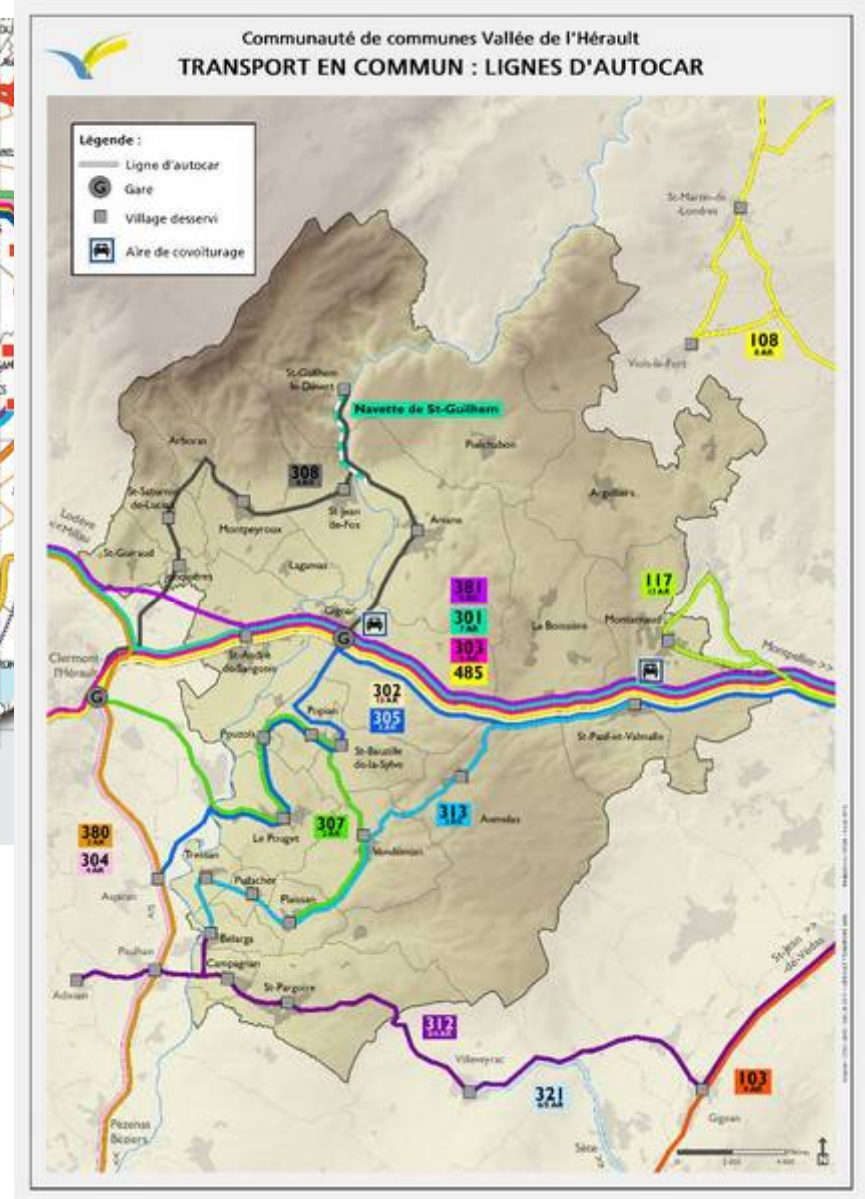
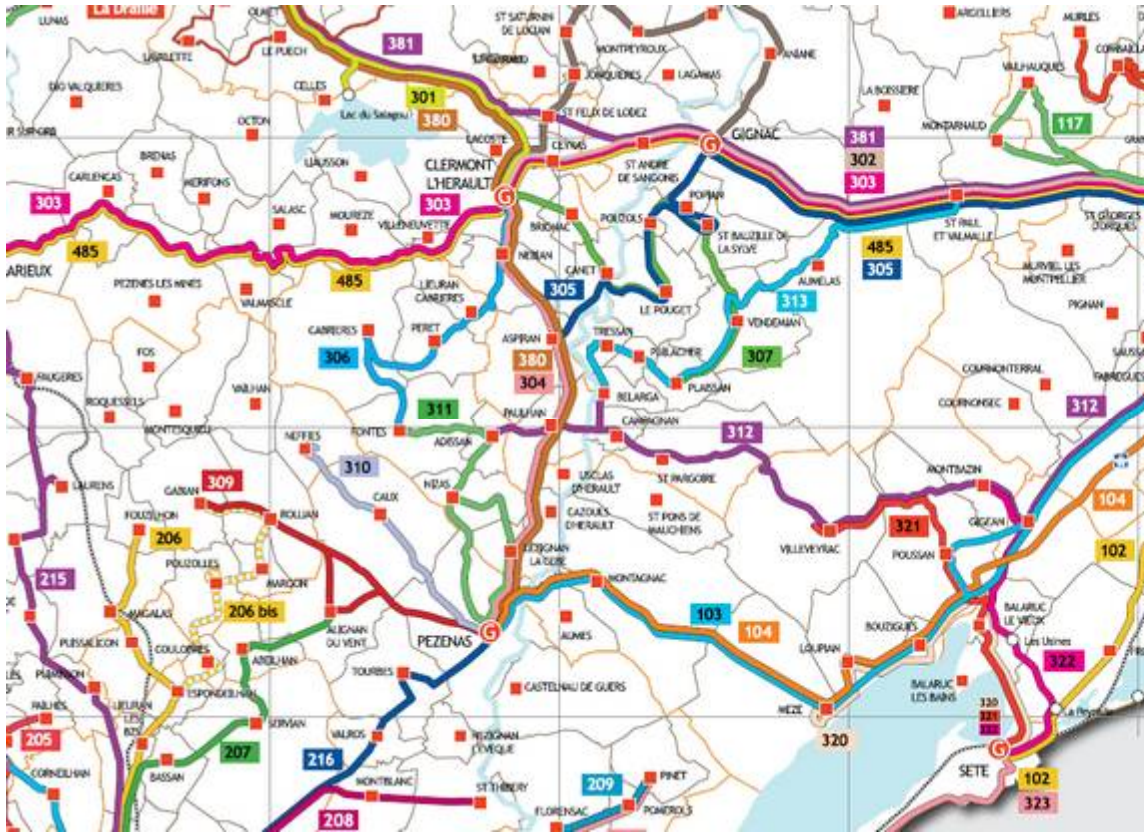
Le recours à la voiture est cependant une obligation pour effectuer ses déplacements. Le nombre de voitures par ménage augmente.

	2010	%	2015	%
Ensemble	181	100	213	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	121	67,2	156	73,1
Au moins une voiture	170	94	201	94,3
1 voiture	89	49,2	85	40,1
2 voitures ou plus	81	44,8	115	54,2

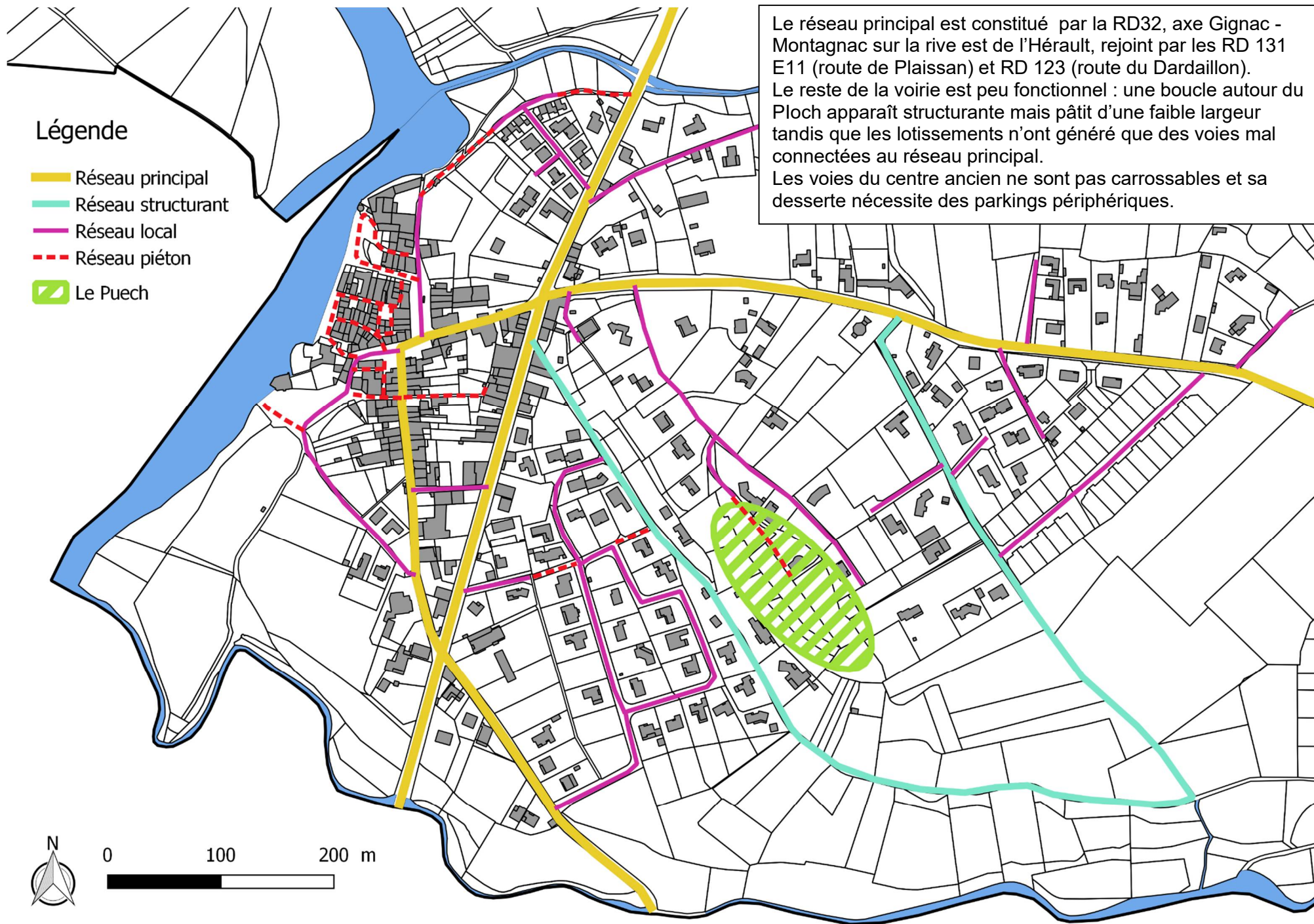
Equipement automobile des ménages en 2010 et 2015
(source INSEE)



Cartographie du réseau viaire structurant



Extrait du plan de réseau de transport en commun départemental
Bélarga est faiblement desservi.



Le réseau principal est constitué par la RD32, axe Gignac - Montagnac sur la rive est de l'Hérault, rejoint par les RD 131 E11 (route de Plaisan) et RD 123 (route du Dardaillon). Le reste de la voirie est peu fonctionnel : une boucle autour du Ploch apparaît structurante mais pâtit d'une faible largeur tandis que les lotissements n'ont généré que des voies mal connectées au réseau principal. Les voies du centre ancien ne sont pas carrossables et sa desserte nécessite des parkings périphériques.

Réseau électrique

Le réseau électrique ne présente pas de problème identifié à ce jour.

Desserte numérique

Le département de l'Hérault va desservir l'ensemble des communes à l'horizon 2022 (échancier par commune non disponible), soit 100Mb/s disponible minimum dans chaque foyer.

Gestion des déchets (extrait site Internet CCVH)

« La communauté de communes assure un service de collecte en porte à porte pour tous les foyers. Cette collecte concerne d'une part les déchets dits "résiduels" (c'est à dire ceux qui ne peuvent être valorisés ou recyclés) qui doivent être mis dans les bacs gris et d'autre part les biodéchets (aussi appelés fermentescibles) qui doivent être mis dans les bacs verts.

Ces bacs sont collectés chacun une fois par semaine quand il s'agit de bacs roulants et deux fois par semaine quand il s'agit de petits bacs à poignée (appelés modulos) dont sont dotés les habitations dans les petites rues des bourgs.

Par ailleurs, pour la collecte sélective par apport volontaire, des points tri dotés de 3 colonnes pour le verre, le papier et les emballages sont répartis sur l'ensemble du territoire. Enfin, 4 déchèteries sur le territoire permettent d'apporter d'autres déchets. Elles sont situées à Montarnaud, Gignac, Le Pouget et Montpeyroux. »

Alimentation en Eau Potable

La commune est adhérente au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Hérault (SMEVH). Elle est alimentée par :

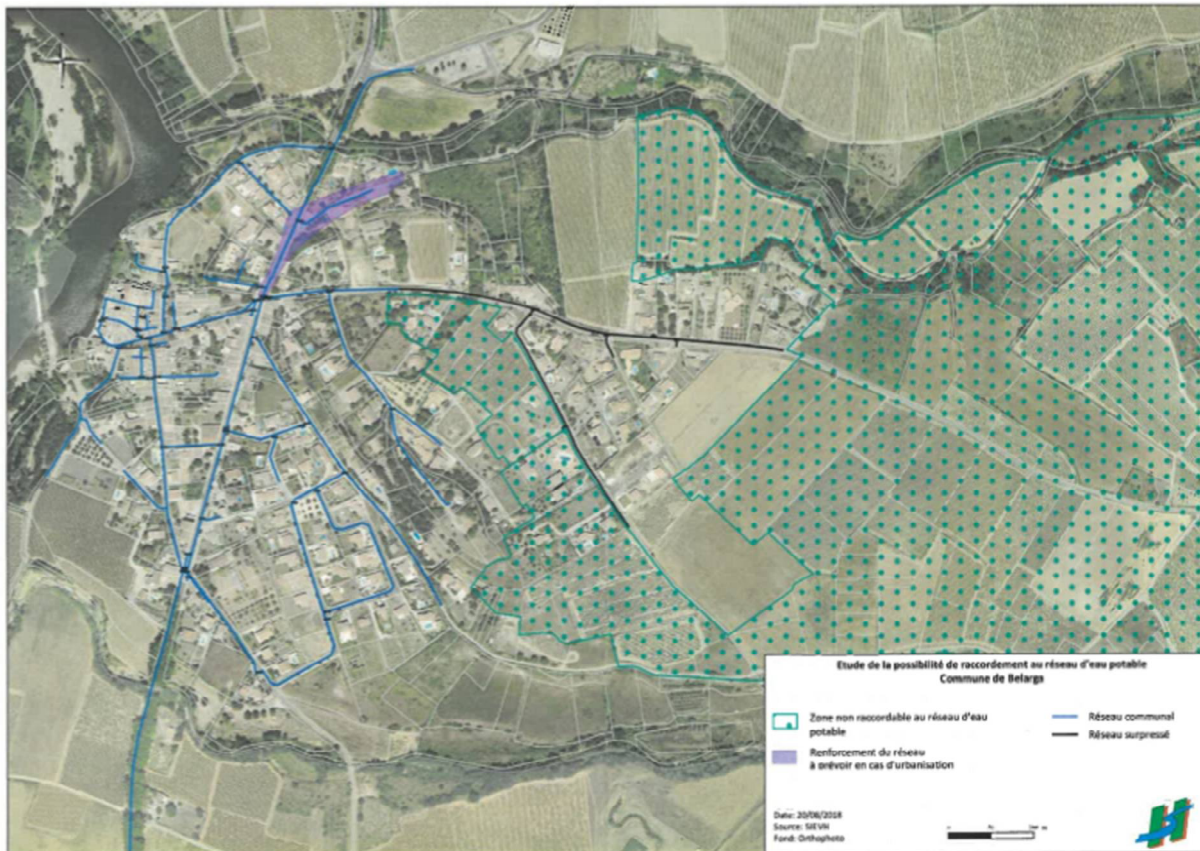
- Le captage de Saint Mamert (forages Est et Ouest) situé sur la commune de Plaissan et autorisé par DUP du 06/02/1990 pour un débit de 150m³/h, 3600m³/jr et 1314000m³/an
- Les puits Boyne et Héarult situés sur la commune de Cazouls d'Hérault et autorisés par DUP du 03/11/2014 pour un débit de 430m³/h, 8600m³/jr et 2588600m³/an

Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été approuvé en septembre 2018. Son objectif est de résorber durablement les déficits observés grâce à la mise en place d'une gestion structurelle, équilibrée et durable de la ressource, et de mettre en place la répartition de la ressource entre les différents usages, sur la base des besoins actuels et éventuellement des demandes futures dans ce bassin versant. Le PGRE

détermine la ressource disponible par secteur, sa répartition entre usages et les actions à mener dans les zones déficitaires (économies d'eau, amélioration des rendements de réseaux, recours à des ressources de substitution...).

A Bélarga, la ressource est suffisante au regard des attendus du PGRI.

Par ailleurs, le rendement demandé de 82,35% est atteint pour l'année de référence (2014) avec 82,4% de rendement, alors que le SAGE demande un minimum de 75%. L'enjeu de préservation de la ressource en eau est donc d'ores et déjà bien pris en compte dans un contexte général de déficit de celle-ci.



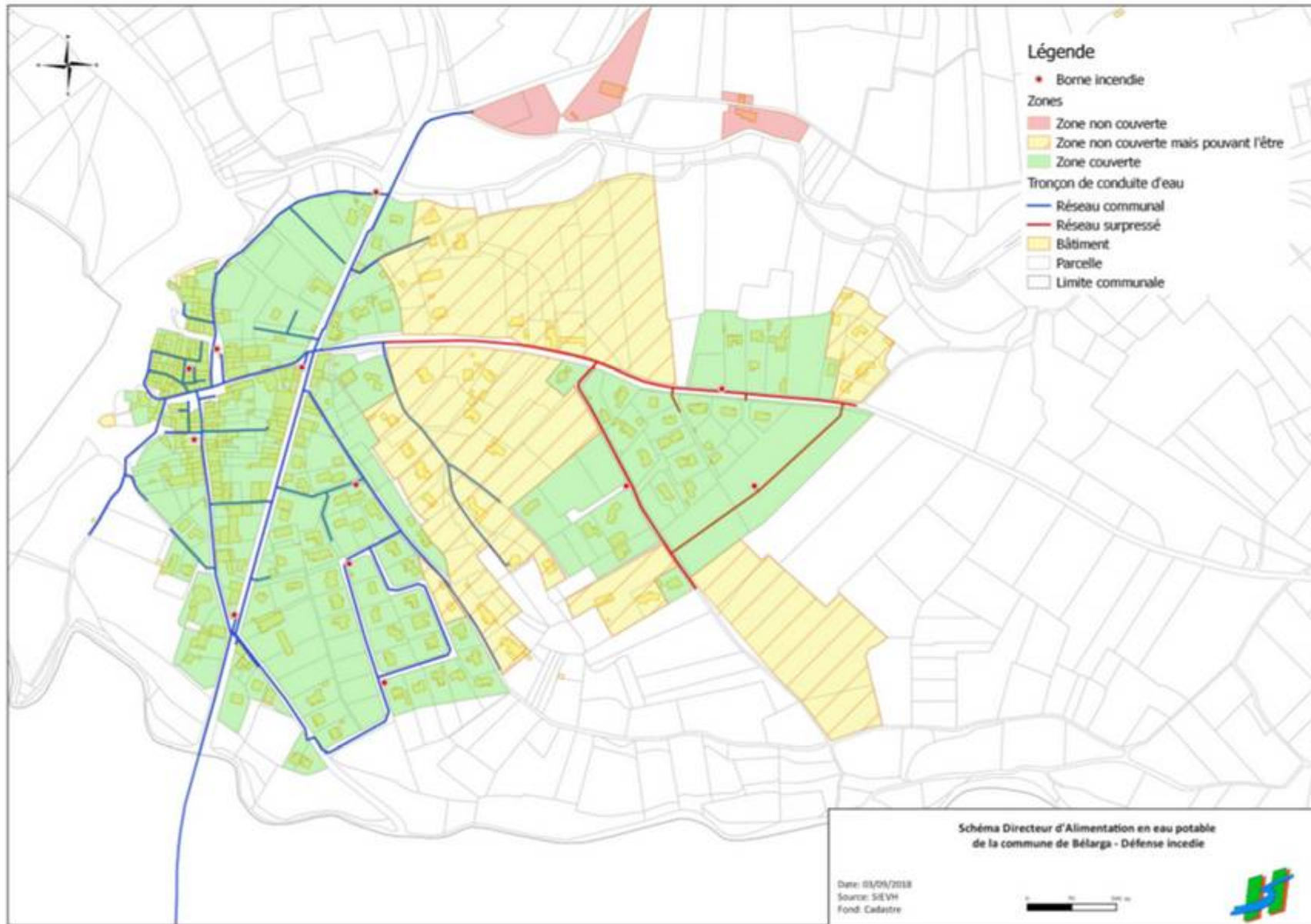
Document du SMEVH mettant en avant les insuffisances du réseau AEP sur la partie Est du village (Réseau supprimé)

Selon le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault, « il ne saurait y avoir de mise à l'urbanisation de parcelles se trouvant de part et d'autre de la départementale en sortant du village vers Plaissan. Le raccordement au réseau AEP de nouvelles parcelles impliquerait d'une part que les capacités de production du SIEVH soient suffisantes, d'autre part, la construction d'un nouveau réservoir que le SIEVH ne saurait prévoir avant 2025 compte tenu des travaux à programmer d'ici là. »

Les terrains situés au nord du Pioch et intégrés à l'intérieur du tissu villageois (vignes, jardins ou friches) ne peuvent donc pas être urbanisés à moyen terme, ce qui n'empêche pas une utilisation valorisante à d'autres fins que l'urbanisation.

La poche non construite entre le chemin de la Croix Saint Antoine et le chemin des Eaux basses pourrait être desservie par ce dernier.

Par ailleurs les projets présentant des enjeux majeurs pour la commune pourraient faire l'objet de dispositifs spécifiques.



Réseau AEP et secteurs problématique quant à la desserte à moyen terme (durée du PLU)

Défense Incendie

L'Hérault est doté depuis 2017 d'un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui remplace la circulaire de 1951. Celui-ci doit être respecté par tout nouveau projet.

Une déclinaison communale permettra de l'adapter précisément aux enjeux et au contexte de Bélarga. Ce document n'est pas encore réalisé.

Assainissement

Bélarga possède une station d'épuration en commun avec Campagnan, la STEP étant située sur cette commune.

Un Schéma d'Assainissement est en cours de révision.

La STEP possède une capacité de 1700 équivalents habitants suffisante pour les besoins actuels et à court terme des 2 communes. Elle a la possibilité d'être agrandie en fonction des besoins à venir. La qualité des effluents en sortie de station est conforme à ce qui est attendu.

Le tableau ci-dessous rappelle les populations permanentes (ou populations hivernales) et maximales (ou populations estivales) raccordées sur les communes de Bélarga et de Campagnan.

	Bélarga	Campagnan	Total
Population permanente totale	580	657	1237
Population permanente en ANC	6	51	57
Population permanente raccordée	574	606	1180
Population saisonnière totale	164	200	364
Population saisonnière en ANC	0	0	0
Population saisonnière raccordée	164	200	364
Population maximale raccordée	738	806	1544
Taux de raccordement	99%	94%	96%

Ainsi, la population maximale raccordée à la station d'épuration du SIVU Bélarga/Campagnan est de 1 544 E.H. soit une charge légèrement inférieure à la capacité de la station (1 700 E.H.).

Par ailleurs, la charge nominale de la station est en réalité supérieure à la charge effective, c'est-à-dire que le nombre d'équivalents habitants théoriques rend une charge inférieure.

Il resterait ainsi, même si la station arrivait à pleine capacité théorique, une marge en terme de charge.